



Compte rendu du Conseil Municipal Séance du mercredi 2 juillet 2024

Département du Haut-Rhin

Nombre des membres du Conseil Municipal élus :

22

Nombre des membres qui ont assisté à la séance :

19

L'an deux mille vingt-quatre, au mois de juillet, le deuxième jour à la dix-neuvième heure,

Nombre d'absents excusés et représentés :

3

Le Conseil Municipal de la commune d'Issenheim, assemblé en session ordinaire, à la salle de Conseil municipal (2 rue de Rouffach 68500 ISSENHEIM), après convocation légale en date du 27 juin 2024, sous la présidence de M. Marc JUNG, Maire.

Nombre d'absents excusés et non représentés :

0

Absents non excusés :

0

1) Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 22 mai 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 mai 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Affaires générales

2.1) Avenant n°1 à la convention « Espace Sans Tabac »

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **De valider** la création de 4 espaces sans tabac dans la commune :

- City Stade,
- Espace public devant l'entrée de l'école maternelle Sœur Fridoline,
- Entrée de l'école élémentaire « Les Châtaigniers » (déjà équipée),
- Entrée du périscolaire la Récré rue Hasenfrazt.

- **De valider** l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Commune et la Ligue Contre le Cancer du Haut-Rhin « espace sans tabac » en annexe,

- **D'autoriser** le Maire à signer la convention pour le compte de la Commune.

2.2) Motion de soutien en faveur des EHPAD Saint-Antoine à Issenheim et Sainte-Famille à Ribeauvillé

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **De soutenir** les EHPAD Saint-Antoine à Issenheim et Sainte-Famille à Ribeauvillé,

- **D'étudier** une future motion de soutien aux EHPAD publics lors d'une future réunion du Conseil Municipal.

2.3) Abandon de la part communale et répartition du produit de la chasse 2023

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **De se prononcer** pour l'abandon de la part communale pour permettre la réalisation des opérations de répartition du produit de chasse 2023,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente.

3) Vie associative

3.1) Demande de subvention exceptionnelle de l'AFAPEI

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'attribuer** une subvention de 200 euros à l'Association AFAPEI Sud Alsace.

3.2) Demande de subvention exceptionnelle de l'Association des cadres de réserve Ensisheim-Soultz à l'occasion de leur participation aux cérémonies officielles

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'attribuer** une subvention de 100 euros récurrente à l'Association des cadres de réserve Ensisheim-Soultz.

3.3) Demande de subvention exceptionnelle Rock & Rider 2024

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'attribuer** une subvention de 3 200 euros à l'association Rock and Rider dans le cadre de l'édition 2024 du festival pour couvrir les frais suivants :

- 400 euros au titre du piquet de sécurité fourni par l'UDSP68 (dépense prise en charge par la commune auparavant),
- 1 000 euros au titre de la tenue d'une des caravanes à bière par le New Rock'n'Roll Bar,
- 1 800 euros au titre de la participation du groupe phare de la soirée : The ZOO.

4) Ressources humaines

4.1) Recrutement d'un apprenti pour l'école maternelle Sœur Fridoline par contrat de droit privé

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **De conclure**, dès la rentrée scolaire 2024/2025, et pour une durée d'un an, du mercredi 28 août 2024 au vendredi 4 juillet 2025, un contrat d'apprentissage pour préparer le diplôme de CAP AEPE,

- **De dire** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024, au chapitre 12, article 6417 pour la rémunération des apprentis et article 6457 des cotisations sociales liées à l'apprentissage de nos documents budgétaires,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ce contrat d'apprentissage et tous documents relatifs à cette affaire.

5) Finances

5.1) Fixation des modalités de prise en charge des formations liées au Compte Personnel de Formation (CPF)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'approuver** le plafonnement de la prise en charge des frais pédagogiques à 2 000 euros maximum par agent titulaire ou contractuel sur poste permanent et par année, l'ensemble des demandes au titre du CPF ne devant pas par ailleurs dépasser 20 % du budget annuel alloué à la formation des agents,

- **D'approuver** le plafond horaire de prise en charge des frais pédagogiques conformément à la réglementation en vigueur (15 € par heure au jour de la présente délibération),

- **De dire** que les agents qui ne suivraient pas tout ou partie de la formation prise en charge seront tenus de rembourser la totalité des frais de formation,

- **D'approuver** la non prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration, hormis ceux liés à une préparation à concours et examens de la fonction publique.

5.2) Modification des droits de place perçus par la commune

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'adopter les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2024 (sauf contrats en cours) et modifier la délibération du 17 février 2021 en conséquence :

Street Art (Ça va bomber à Issenheim)	Samedi	Dimanche	Week-end
Tarif normal	250 €	150 €	300 €
Demi-tarif (en cas de météo défavorable)	125 €	75 €	150 €

Occupation du domaine public à but commercial (à l'année scolaire)	Foodtrucks/Camions pizzas	Manèges et autres festivités
Sans électricité	3 €/ml/jour	4 €/ml/jour
Avec électricité	4 €/ml/jour	5 €/ml/jour

Terrasses	Tarifs
Terrasse ouverte et étalage ponctuel – taxe fixe	0,5 € m ² /jour
Terrasse ouverte et étalage – taxe annuelle	5 € m ² /an
Terrasse fermée taxe annuelle	10 € m ² /an

Cirques	Tarif et durée d'exploitation
Grands cirques (>300 personnes)	200 € par jour d'exploitation
Petits cirques (<300 personnes)	100 € par jour d'exploitation

5.3) Plan de financement et demande de subvention à la Région Grand Est et à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre de la gestion intégrée des eaux pluviales de la rue des Bosquets et de la rue du Château d'eau

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De valider l'étude de faisabilité et l'estimatif des travaux,
- De valider la proposition d'honoraires du bureau d'étude Cocyclique pour la mission de Maîtrise d'Œuvre d'un montant de 7 260,00 euros HT,
- De valider la réalisation des travaux de déconnexion et d'infiltration des eaux pluviales en deux phases :

- En 2024 : travaux dans la rue du Château d'Eau,
- En 2025 : travaux dans la rue des Bosquets,

- **De valider** le plan de prévisionnel de l'opération, qui se présente comme suit :

Nature des études et travaux à réaliser	Montant HT	Recettes attendues	Montant HT	%
Mission Etude de Faisabilité Mission Maîtrise D'Œuvre (AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR)	7 070,00 € 7 260,00 €	Subvention Région Grand Est	77 499,00 €	30%
Travaux – rue Château d'Eau Travaux – rue Bosquets Aléas	115 709,40 € 116 710,65 € 11 579,95 €	Subvention Agence de l'Eau Rhin-Meuse	129 165,00 €	50%
		Autofinancement (fonds propres commune)	51 666,00 €	20%
TOTAL	258 330,00 €	TOTAL	258 330,00 €	100%

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière auprès de la Région Grand Est et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette opération.

6) Urbanisme

6.1) Avenant n°3 à la convention OPAH-RU multisite sur le pôle urbain de la CCRG et convention de répartition entre la CCRG et la commune d'Issenheim suite à modification des taux d'intervention

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **De valider** l'avenant n° 3 à la convention OPAH-RU multisite intégrant les copropriétés dégradées à l'opération, annexée,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 annexé et tout document s'y rapportant,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention liant la CCRG et la commune d'Issenheim annexée, et tout document s'y rapportant,

- **De permettre** le versement des subventions avec les crédits sortant de la nouvelle maquette financière de l'OPAH-RU.

7) Affaires foncières

7.1) Cession à M. Franco FANCELLO du lot n°1 de la copropriété de la « Résidence du Moulin »

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **De valider** la cession du lot n°1 de la copropriété de la « Résidence des Moulins » à Monsieur Franco FANCELLO au prix de 30 000 euros,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

7.2) Convention de mise à disposition à titre précaire d'un local de la Demi-Lune à Franco FANCELLO

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **De valider** la mise à disposition de Monsieur Franco FANCELLO du local de 16,26 m² situé au rez-de-chaussée de l'ancien restaurant « À la Demi-Lune » au moyen d'une convention de mise à disposition à titre gratuit, d'une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de mise à disposition.

7.3) Annulation de la délibération du 19 mai 2021, portant sur l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section 26 n°0029 (lieudit Schutzenfeld – route de Raedersheim) aux consorts WILLIE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **De se prononcer** pour l'annulation de la délibération du 19 mai 2021,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures et 58 minutes.

Établi à Issenheim, le 5 juillet 2024.

Le Maire
Marc JUNG

